

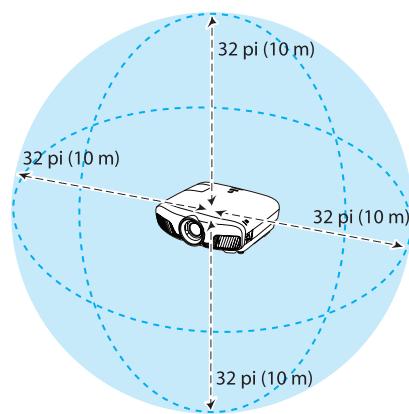
Installation rapide

IMPORTANT : Avant d'utiliser ce produit, assurez-vous de lire ces instructions et les instructions de sécurité dans le *Guide de l'utilisateur* en ligne.

Choix d'un emplacement

Placez le projecteur à plat et installez-le de manière à ce que l'objectif soit aligné avec le haut ou le bas de l'écran et centré horizontalement. Si cela n'est pas possible, utilisez la fonction de décalage de l'objectif ou la touche de correction trapézoïdale du projecteur afin de repositionner l'image (consultez la section « Réglage de l'image »).

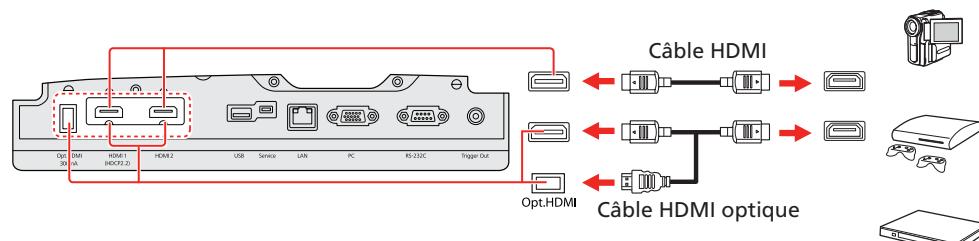
Pour bien voir les images en 3D, vous devez porter des lunettes 3D RF et être à moins de 32 pi (10 m) du projecteur. Utilisez l'illustration ci-dessous pour déterminer la distance d'observation pour la projection 3D (l'ombrage représente la zone de projection 3D) :



Consultez le *Guide de l'utilisateur* en ligne pour plus d'informations concernant l'emplacement du projecteur.

Branchement du projecteur

Branchez plusieurs dispositifs vidéo et utilisez les touches Source de la télécommande ou la touche **Source** du projecteur pour passer d'un dispositif à l'autre. Pour des types de connexion additionnels, consultez le *Guide de l'utilisateur* en ligne.

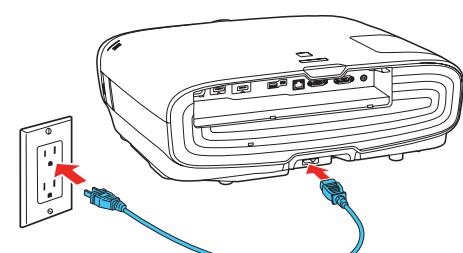


Remarque : Lorsque vous connectez une source qui nécessite HDCP 2.2, vous devez utiliser le port HDMI1.

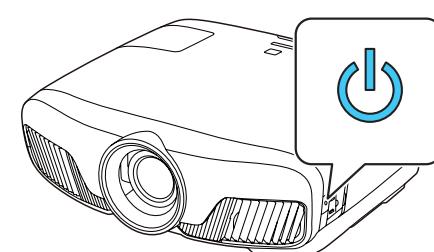
Mise sous tension du projecteur

1 Allumez la source vidéo.

2 Branchez le projecteur.

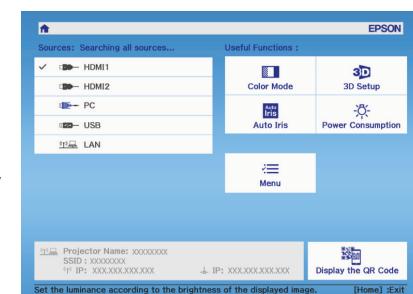


3 Appuyez sur la touche d'alimentation du projecteur ou sur la touche **On** de la télécommande. L'obturateur s'ouvre et le témoin d'alimentation clignote en bleu, puis reste allumé.



Remarque : Pour éteindre le projecteur, appuyez sur la touche d'alimentation du projecteur ou sur la touche **Standby** de la télécommande, puis appuyez sur la touche de nouveau afin de confirmer, au besoin. Attendez que le refroidissement du projecteur soit terminé avant de débrancher le projecteur.

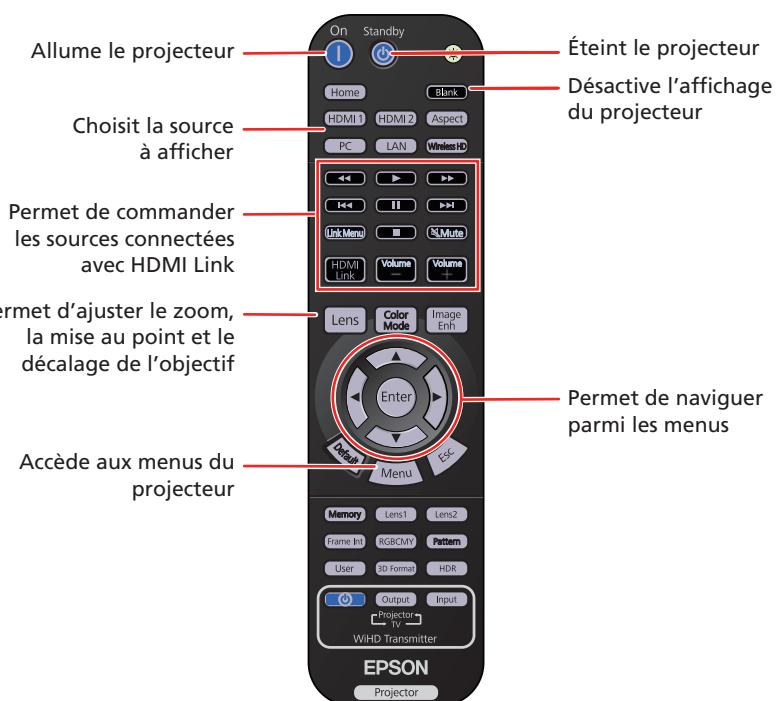
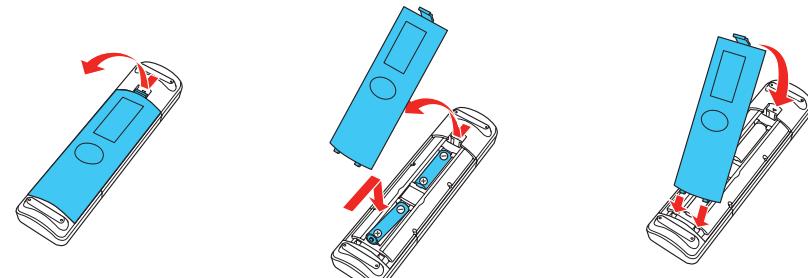
4 Utilisez les touches fléchées de la télécommande pour mettre en surbrillance une option à l'écran d'accueil, puis appuyez sur **Enter** pour la choisir. Vous pouvez afficher un code QR, basculer entre les sources de projection et accéder rapidement à diverses options de réglage à partir de cet écran.



5 La langue par défaut du système de menus est l'anglais. Pour sélectionner une autre langue, appuyez sur la touche **Menu** du projecteur ou de la télécommande. Sélectionnez **Extended** et appuyez sur **Enter**. Sélectionnez **Language** et appuyez sur **Enter**. Sélectionnez votre langue et appuyez sur **Enter**. Appuyez sur la touche **Menu** pour quitter le système de menus.

Utilisation de la télécommande

Installez les piles tel qu'illustré (deux piles AA).



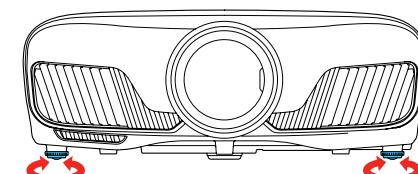
Pour plus d'informations sur l'utilisation de la télécommande, consultez le *Guide de l'utilisateur* en ligne.

Réglage de l'image

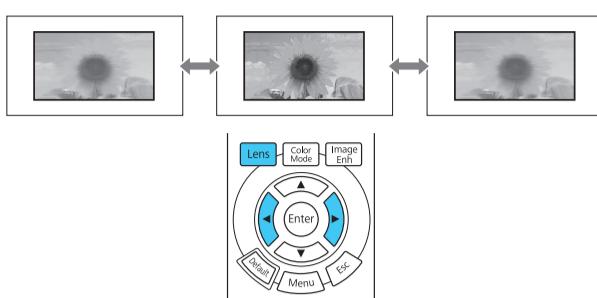
1 Appuyez sur la touche **Pattern** de la télécommande pour afficher un motif de test.



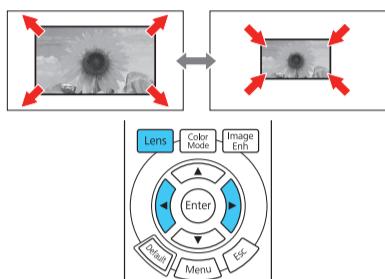
2 Pour déplacer l'image vers le haut ou pour corriger une image inclinée, réglez les pattes avant du projecteur tel qu'illustre ci-contre.



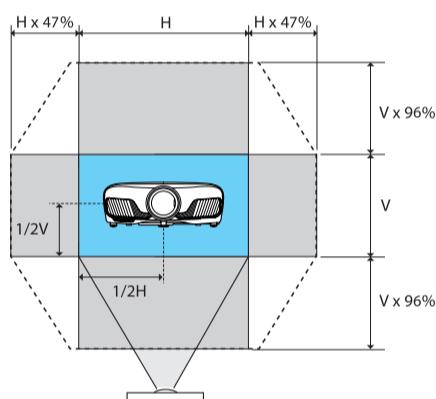
- 3** Appuyez sur la touche **Lens** de la télécommande et utilisez les touches **◀** et **▶** pour la mise au point de l'image.



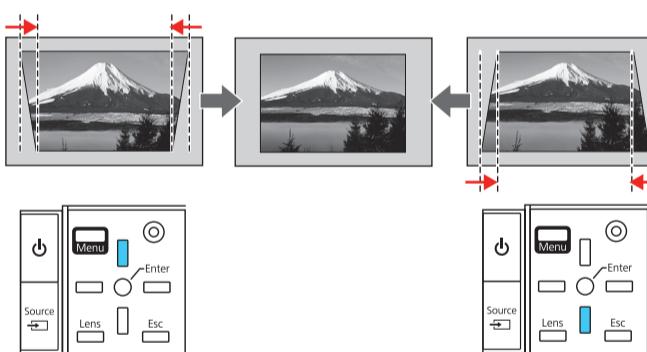
- 4** Appuyez sur la touche **Lens** de la télécommande de nouveau et utilisez les touches **◀** et **▶** pour réduire ou agrandir la taille de l'image.



- 5** Appuyez sur la touche **Lens** de la télécommande de nouveau et utilisez les touches **▲**, **▼**, **◀** et **▶** pour repositionner l'image.



- 6** Si votre image ressemble à ou à , vous pouvez utiliser les touches **□** du projecteur pour la corriger.



Remarque : L'utilisation du réglage de la correction trapézoïdale peut affecter la taille et la résolution en vigueur de votre image. Si vous le pouvez, modifiez le positionnement de votre projecteur afin d'éliminer la déformation trapézoïdale de l'image et utilisez l'option de décalage de l'objectif afin de positionner l'image, au besoin.

- 7** Appuyez sur **Esc** pour quitter.

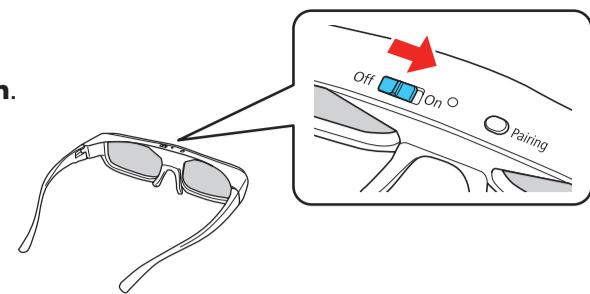
Visionnement des images en 3D

Pour voir du contenu en 3D, vous devez d'abord brancher un dispositif vidéo compatible 3D à l'un des ports HDMI de votre projecteur. Vous aurez aussi besoin d'une paire de lunettes à obturateur actif 3D RF d'Epson® (numéro de pièce V12H548006) ou compatible avec les produits Epson.

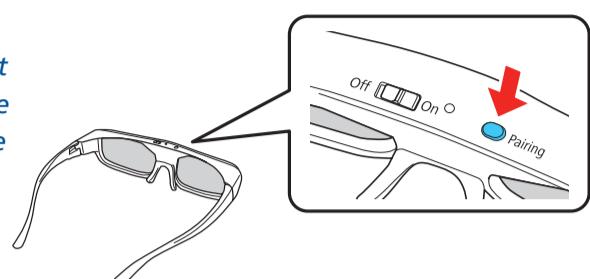
- 1** Allumez le dispositif vidéo compatible 3D et lancez la lecture.

Remarque : Assurez-vous de régler le dispositif vidéo afin qu'il effectue la lecture du contenu en mode 3D.

- 2** Faites glisser l'interrupteur d'alimentation sur vos lunettes 3D à la position **On**.



Remarque : Si vos lunettes n'affichent pas automatiquement du contenu 3D, il est possible que vous deviez effectuer le couplage avec le projecteur. Placez les lunettes à moins de 10 pi (3 m) du projecteur, puis appuyez et maintenez enfoncée la touche **Pairing** sur les lunettes 3D pendant au moins 3 secondes. Le témoin d'état des lunettes clignotera en alternance en vert et rouge, puis il demeurera vert pendant 10 secondes si le couplage a été réussi.



Consultez le *Guide de l'utilisateur* en ligne pour plus d'informations concernant le réglage des images 3D.

Dépannage

Si vous voyez un écran vide ou si le message **Pas de signal** s'affiche après avoir allumé votre source vidéo ou votre ordinateur, vérifiez ce qui suit :

- Assurez-vous que le témoin d'alimentation du projecteur est bleu et qu'il ne clignote pas.
- Appuyez sur la touche **Source** du projecteur ou sur l'une des touches **Source** de la télécommande pour passer à la source d'image active, au besoin.
- Sur certains ordinateurs portables Windows®, vous devrez peut-être maintenir la touche **Fn** enfoncée sur le clavier et appuyer sur **F7** ou sur la touche de fonction qui vous permet d'afficher l'image sur un écran externe. Elle pourrait être identifiée avec une icône comme celle-ci ou encore avec les lettres **CRT/LCD**.

Pour Windows 7 ou une version ultérieure, maintenez la touche Windows enfoncée et appuyez sur **P** en même temps, puis cliquez sur **Duplicer**.

- Si vous utilisez un ordinateur portable Mac, ouvrez **Préférences Système** et sélectionnez **Affichage**. Cliquez sur l'onglet **Disposition** et cochez la case **Recopie vidéo**.

Si les images en 3D ne s'affichent pas correctement, vérifiez ce qui suit :

- Appuyez sur la touche **Menu**, puis sélectionnez **Signal > Configuration 3D > Affichage 3D** et assurez-vous que l'option **3D** est sélectionnée.
- Assurez-vous d'être dans la portée du visionnement en 3D. Consultez la section « Choix d'un emplacement » au début de cette affiche ou le *Guide de l'utilisateur* en ligne pour obtenir plus d'informations.
- Assurez-vous que vos lunettes 3D ne sont pas en mode attente. Faites glisser l'interrupteur de mise sous tension sur les lunettes 3D à la position **Off**, puis de nouveau à la position **On**.
- Vérifiez que le dispositif vidéo et le contenu multimédia sont tous les deux compatibles 3D. Veuillez vous référer à la documentation fournie avec votre dispositif vidéo pour plus d'informations.
- Assurez-vous de ne pas utiliser une source 4K.

Comment obtenir de l'aide

Manuels

Pour obtenir plus d'informations concernant le projecteur, vous pouvez consulter ou télécharger les manuels en ligne à partir du site Web d'Epson, tel que décrit ci-dessous.

Services de soutien téléphonique

Pour utiliser le service de soutien Epson® PrivateLine®, composez le 1 800 637-7661. Ce service est disponible pendant toute la durée de la garantie. Vous pouvez aussi parler à un spécialiste du soutien technique en composant le 905 709-3839.

Les heures de soutien sont de 6 h à 20 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, et de 7 h à 16 h, heure du Pacifique, le samedi. Les heures et les jours de soutien peuvent être modifiés sans préavis. Des frais d'interurbain peuvent s'appliquer.

Soutien Internet

Visitez www.epson.ca/support/pc6050ub pour obtenir des solutions à des problèmes courants. Vous pouvez télécharger des utilitaires et de la documentation, consulter des FAQ et obtenir des conseils de dépannage ou envoyer un courriel à Epson.

Enregistrement

Enregistrez votre produit dès aujourd'hui pour obtenir des renseignements sur les mises à jour de produits et des offres exclusives. Vous pouvez enregistrer votre produit en ligne à l'adresse www.epson.com/webreg.

Accessoires optionnels

Pour obtenir la liste des accessoires optionnels, consultez le *Guide de l'utilisateur* en ligne.

Vous pouvez acheter des lunettes 3D RF (numéro de pièce V12H548006) ou d'autres accessoires auprès d'un revendeur agréé Epson. Composez le 1 800 463-7766 pour obtenir les coordonnées du revendeur le plus près de chez vous. Ou vous pouvez vous les procurer en ligne à l'adresse www.epsonstore.ca.

Avis

Consignes de sécurité et caractéristiques du module Bluetooth

Contient un module Bluetooth® de modèle : DBUB-E207

Ce document contient des consignes de sécurité et une description des caractéristiques techniques. Lisez attentivement ce document avant l'utilisation pour assurer votre sécurité et le rendement optimal du produit.

La transmission de données est toujours initiée par un logiciel, puis transmise au contrôle d'accès au support (MAC) par la bande de base analogique et numérique, avant de parvenir à la puce radiofréquence (RF). Plusieurs paquets spéciaux sont initiés par le contrôle d'accès au support. La portion numérique de la bande de base ne peut mettre en marche le transmetteur radio que de cette façon, et conséquemment l'éteindre à la fin du paquet. Par conséquent, le transmetteur ne sera en marche que lorsque les paquets en question seront en cours de transmission. Autrement dit, le dispositif cesse automatiquement la transmission lorsqu'il n'y a pas d'information à transmettre ou en cas de défaillance.

Cet équipement ne doit être utilisé qu'en intérieur.

Avis FCC pour les États-Unis

Comporte un identifiant FCC : BKMAE-E207

Cet appareil est conforme à la partie 15 de la réglementation FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable de celui-ci.

À l'issue des tests dont il a fait l'objet, cet équipement a été déclaré conforme aux normes des appareils numériques de classe B, conformément à la partie 15 de la réglementation FCC. Ces normes sont destinées à assurer un niveau de protection adéquat contre le brouillage nuisible dans les installations résidentielles. Cet équipement produit, utilise et peut émettre des fréquences radioélectriques et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, peut brouiller les communications radio. Il est en outre impossible de garantir qu'aucune interférence ne se produira dans une installation en particulier. Si le présent équipement brouille la réception des ondes radio ou télévisuelles, ce que pouvez déterminer en éteignant et en rallumant l'équipement, nous vous invitons à prendre l'une ou plusieurs des mesures correctives suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
- Eloignez l'équipement du récepteur.
- Branchez l'équipement dans une prise donnant sur un autre circuit que celui où le récepteur est branché.

- Demandez conseil au revendeur de l'appareil ou obtenez l'aide d'un technicien radio/télévision expérimenté.

Mise en garde : Toute modification non expressément autorisée par la partie responsable de la conformité peut révoquer le droit d'usage de l'utilisateur lui permettant de faire fonctionner le présent équipement. Des câbles et des connecteurs correctement blindés et reliés à la terre doivent être utilisés pour les connexions à un ordinateur hôte et/ou à des périphériques afin de respecter les limites d'émission de la FCC.

Ce transmetteur ne doit pas être installé au même endroit qu'une autre antenne ou un autre transmetteur ou utilisé conjointement à une autre antenne ou un autre transmetteur.

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements de la FCC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 7,9 po (20 cm) de distance entre l'élément rayonnant et tout corps humain.

Avis d'Industrie Canada (IC)

Contient IC : 1052D-E207

CAN ICES-3 (B)/NMB-3 (B)

Cet appareil est conforme aux normes CNR exemptes de licence d'Industrie Canada. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable de celui-ci.

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements d'IC établies pour un environnement non contrôlé, et est conforme aux règles en matière d'exposition aux radiofréquences CNR-102 d'IC. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 7,9 po (20 cm) de distance entre l'élément rayonnant et tout corps humain.

Déclaration de conformité du fournisseur

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.
Situés à : 3840 Kilroy Airport Way
MS: 3-13
Long Beach, CA 90806-2469
Téléphone : 562 981-3840

Déclarons sous notre seule et unique responsabilité que le produit identifié dans la présente est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC régissant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les dossiers indiquent que l'équipement produit se situe dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément au règlement 47CFR, alinéa 2.906. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable de celui-ci.

Nom commercial : Epson
Type de produit : Projecteur ACL
Modèle : H928A
Nom de marketing : Pro Cinema 6050UB

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

Modalités de la garantie limitée de trois (3) ans sur le projecteur et de la garantie limitée de 90 jours sur la lampe

A. Éléments couverts par la garantie : Epson America, Inc. (« Epson® ») garantit à l'acheteur initial du projecteur Epson couvert par la présente garantie limitée que si le produit est acheté neuf et utilisé seulement au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, il sera conforme aux spécifications du fabricant et exempt de défaut de fabrication et de vice de matériau pendant une durée de trois (3) ans, à compter de la date d'achat d'origine. La présente garantie limitée ne s'applique qu'au projecteur et non à la lampe du projecteur, qui comporte une période de garantie limitée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat d'origine. La présente garantie est inaccessible.

B. Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes : Si votre produit doit être réparé durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro inscrit dans le bas de la présente garantie limitée. Epson répondra aux appels durant les heures normales de soutien (actuellement du lundi au vendredi de 6 h à 20 h heure du Pacifique, et le samedi de 7 h à 16 h — les heures peuvent changer). Lorsque vousappelez, assurez-vous de pouvoir fournir au technicien des informations de preuve d'achat, comme le modèle, le numéro de série et la date d'achat d'origine. Il peut également être nécessaire de fournir ces informations si le numéro de série ne suffit pas à confirmer la couverture de la garantie. Si Epson confirme qu'une intervention au titre de la garantie est nécessaire, Epson pourra, à son choix, réparer ou remplacer l'appareil défectueux sans frais de pièces ou de main-d'œuvre. Si Epson autorise le remplacement du projecteur défectueux, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Puerto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du projecteur de remplacement au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Pour une réparation du produit, Epson vous demandera de lui envoyer ce dernier directement ou à son centre de service autorisé qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit et de devoir défrayer les coûts d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, l'article remplacé devient propriété d'Epson. Le produit ou la pièce de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. S'il est impossible de réparer le produit, pour quelque raison que ce soit, et qu'Epson ne vend plus le même modèle, Epson remplacera votre produit par un modèle de valeur égale ou supérieure. Les produits ou pièces remplacés sont couverts pour la période de garantie restante du produit d'origine.

C. Éléments non couverts par la garantie :

1. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, un emballage ou un transport inapproprié, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, des problèmes logiciels ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
2. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composantes ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson, par exemple, les cartes, composantes ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur, ou tout entretien visant l'un ou l'autre de ces éléments.
3. Tous les dommages causés par l'installation du produit près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
4. Les dommages causés par une utilisation continue et excessive.
5. Les dommages causés par un entretien inadéquat du projecteur (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet).
6. L'entretien lorsque le projecteur est utilisé hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
7. L'entretien lorsque l'étiquette, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés du produit.
8. La perte de données.
9. L'installation ou la désinstallation.
10. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson agréé.
11. Les dommages résultant du fonctionnement de l'appareil dans un environnement l'exposant à de la fumée, à un taux d'humidité extrême, à de la poussière ou à des vibrations excessives.
12. Les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation.
13. Tous les produits ou toutes les pièces achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
14. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

La présente garantie est inaccessible. Epson n'est pas être responsable de vos données ni de vos applications, qui ne peuvent pas être restaurées et dont vous devriez faire une sauvegarde. Les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour faire réparer votre produit Epson au titre de la garantie avec retour en atelier seront à votre charge. Si une anomalie déclarée ne peut être identifiée ou reproduite, les frais engagés seront à votre charge.

D. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES : LA RESPONSABILITÉ UNIQUE D'EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D'EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDICUÉ CI-DESSUS. LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDICUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

E. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI LES MEMBRES DE SON GROUPE NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DES PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, Y COMPRIS DE CLIENTS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU EN FONCTION DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÉDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDICUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

F. Litiges, arbitrage, lois applicables :

1. Vous et Epson convenez que toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d'Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage sur une base individuelle (et non dans le cadre d'une action collective ou d'un mandat représentatif), plutôt que devant les tribunaux. L'arbitrage sera régi par le règlement de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives et de mandats représentatifs. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler un différend découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la conclusion de la présente entente, y compris lorsqu'il est stipulé que la totalité ou une partie des présentes est nulle ou annulable. On peut consulter le règlement de JAMS à l'adresse <http://www.jamsadr.com>, ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. Si vous le souhaitez, vous pouvez comparaître par téléphone. L'arbitre est lié par les conditions de la présente entente.

2. Préparation à l'arbitrage et avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de nous efforcer, pendant soixante (60) jours, de résoudre tout litige de façon informelle en communiquant avec nous à l'adresse : customer.inquires@ea.epson.com. Prière de nous indiquer votre nom, votre adresse, vos coordonnées, les faits à l'origine du litige et la réparation demandée. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour résoudre le conflit, mais si vous et Epson n'arrivez pas à convenir d'un règlement au cours de la période de soixante (60) jours, vous pouvez alors démarrer la procédure d'arbitrage.
3. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, dans les trente (30) jours suivant votre achat de produits ou services Epson, dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale, et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives figurant au présent article F. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.
4. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des réparations et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive. La décision de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent.
5. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
6. Nonobstant ce qui précède, chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu'elle peut intenter une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive de ses marques de commerce, brevets, droits de propriété intellectuelle ou secrets commerciaux.
7. Toutes les actions doivent être intentées dans l'année (1 an) suivant la date d'expiration de la garantie.
8. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article F est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction de recours collectif ou de mesures représentatives. Par conséquent, si l'article (9 (ci-après) est déclaré inexécutoire, l'article 9 en entier (mais seulement l'article 9) deviendra nul et non avenu.
9. Les deux parties aux présentes acceptent que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, de groupe, ou de mesures représentatives.

10. Le présent article F est régi par la Federal Arbitration Act.

G. Autres dispositions :

1. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
2. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.
3. Loi applicable : À l'exception de ce qui est stipulé à l'article F en matière d'arbitrage, vous et Epson reconnaissiez que les réclamations sont régies par les lois de la province ou de l'État où vous résidez.
4. Lieu : Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article F, vous et Epson reconnaissiez la compétence des tribunaux de la province ou de l'État où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté de Los Angeles, en Californie (É.-U.).

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, consultez notre le Web à l'adresse epson.ca (www.epson.com si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service agréé Epson le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator aux É.-U.).

Pour communiquer avec Epson Connection^{MS}, veuillez composer le 1 800 637-7661, le 905 709-3839 (au Canada) ou le 562 276-4394 (aux É.-U.), ou écrivez à Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012, USA.

EPSON
EXCEED YOUR VISION



EPSON est une marque déposée et EPSON Exceed Your Vision est un logotype déposé de Seiko Epson Corporation. PrivateLine est une marque déposée et Epson Connection est une marque de service d'Epson America, Inc.

Mac est une marque de commerce d'Apple, enregistrée aux États-Unis et dans d'autres pays.

Windows est une marque déposée de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Avis général : Les autres noms de produit figurant dans le présent document ne sont cités qu'à des fins d'identification et peuvent être des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs. Epson renonce à tous les droits associés à ces marques.

L'information contenue dans ce document peut être modifiée sans préavis.

© 2018 Epson America, Inc., 10/18

CPD-56391